

**Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de Stratégie gouvernementale sur le développement
durable**

Mémoire du Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)



Pour la Commission des transports et de
l'environnement

1^{er} novembre 2007

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement dans chacune des régions du Québec.

Ils œuvrent de façon remarquable, à chaque jour, pour accomplir le plus efficacement possible ce mandat, tel qu'en témoignent leurs actions et réalisations.

Les CRE sont des organisations autonomes, issues du milieu, qui regroupent ensemble plus de 2000 membres de toute origine. Ce réseau unique constitue un des acteurs les plus influents dans le secteur de l'environnement au Québec.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision globale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement (CRE) et d'émettre des opinions publiques en leur nom. En regroupant et représentant ainsi l'ensemble des régions du Québec, il facilite les échanges d'expertise entre les régions, assure la diffusion de la vision particulière des CRE et encadre les relations avec les intervenants politiques, sociaux, économiques et environnementaux au niveau national. Le RNCREQ est présidé par M. Jacques Ruelland et dirigé par M. Philippe Bourke.

Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

LES CRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme nous l'avons vu plutôt, les 16 conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont le mandat de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser la prise en compte des préoccupations environnementales dans le développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire avec le souci de maintenir l'intégrité écologique du territoire face aux impacts de l'activité humaine. C'est une condition essentielle au développement durable.

Comme ils doivent composer avec les réalités locales et régionales, les CRE privilégient des stratégies de concertation, entre autres, pour faire avancer leurs dossiers. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ et les CRE ont toujours suivi de près l'évolution de la démarche de développement durable initiée par le gouvernement du Québec, laquelle franchit aujourd'hui une nouvelle étape par la consultation sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Rappelons qu'à l'automne 2004, par ses interventions lors du Forum des générations, le RNCREQ avait contribué à faire de la mise en œuvre du développement durable l'une des priorités pour l'avenir du Québec. Les CRE ont ensuite participé activement à la démarche de consultation régionale sur le Plan de développement durable qui s'est tenue au printemps 2005. Reconnaissant leur rôle en région pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, le ministre a d'ailleurs invité formellement les CRE à l'accompagner lors de cette tournée.

Les CRE se sentent interpellés de multiples façons dans la mise en œuvre du Plan de développement durable du gouvernement du Québec. Rappelons que depuis plus de 10 ans, dans le cadre d'un protocole d'entente formel :

*«le gouvernement du Québec reconnaît que les Conseils régionaux de l'environnement ont le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de **favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières**».*

*«le ministre de l'Environnement reconnaît les CRE comme **interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en région pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable**».*

Ainsi, les CRE s'attendent à être identifiés dans la Stratégie et les Plans d'action comme étant des acteurs privilégiés pour assurer l'éducation, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'échelle régionale.

Nous vous invitons à consulter l'annexe du présent mémoire qui vous permettra d'apprécier la quantité et la qualité des organisations, tant au niveau national que régional, qui font appel aux CRE et au RNCREQ pour leur expertise en matière d'environnement et de développement durable. Cela vous convaincra sans aucun doute que les CRE sont des partenaires indispensables pour la mise en œuvre du développement durable en région.

LE PROJET DE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a donné son appui à l'adoption du projet de loi no. 118, la *Loi sur le développement durable*. Il est fier que le gouvernement du Québec se soit donné ainsi un moyen de concrétiser ce concept. Grâce à leur expertise et leur expérience, les CRE veulent contribuer à faire de cette démarche un succès.

Si le RNCREQ peut paraître très critique par rapport au projet de Stratégie, soulignons qu'il le fait uniquement dans un objectif constructif, en fonction de la mission et des valeurs qu'il défend, et uniquement dans l'intérêt supérieur du Québec et de ses citoyens. Le RNCREQ reconnaît que l'exercice auquel s'est engagé le gouvernement est difficile et qu'il le devient d'autant plus à mesure qu'on passe de la théorie à la pratique.

Le développement durable, c'est plus facile d'en parler que d'en faire. Le dernier rapport de la vérificatrice générale sur la stratégie fédérale de développement durable en témoigne éloquemment.

a. Appréciation sur la forme du document

Le RNCREQ constate que sur la forme, la Stratégie manque de clarté. On comprend que le développement durable est un concept difficile à véhiculer, mais si la Stratégie n'est pas plus claire, il faudra des efforts de vulgarisation et de diffusion colossaux pour que chacun reconnaisse sa place dans la mise en oeuvre de cette Stratégie, et soit ainsi en mesure de répondre aux attentes.

Le RNCREQ s'attendait à un document plus exécutif, tel que suggéré d'ailleurs en page 9 de la Stratégie : «*Maintenant, cette démarche doit s'articuler autour d'un projet encore plus concret, la stratégie gouvernementale de développement durable*». Or le document ne nous apparaît pas centré sur l'action. En fait, sur un document de près de 50 pages, à peine 1/2 page est consacrée à la mise en oeuvre !!! (voir page 42, colonne de droite).

b. Appréciation sur le fond du document

Dans l'ensemble, le RNCREQ estime que la Stratégie n'est pas à la mesure des défis humanitaires actuels, lesquels nous ont été rappelés la semaine dernière dans le dernier bulletin de santé de la planète réalisé par l'ONU : *4^e Global Environmental Outlook* (ci après appelé «GEO4»).

Ce rapport, entre autres, nous rappelle que l'humanité doit rapidement mettre en œuvre des changements profonds à ses façons de faire, tel qu'en témoigne cette citation reprise de l'édition du Devoir du 26 octobre :

«Vingt ans après le rapport de la commission Brundtland à l'origine du concept de développement durable, les problèmes environnementaux se sont aggravés partout sous l'impulsion d'une population et d'une consommation croissante, au point où ils mettent désormais l'humanité en danger».

La Stratégie, même si elle ne s'applique qu'au gouvernement du Québec, doit s'inscrire dans ce contexte. Elle doit s'en inspirer et donner l'exemple.

Rappelons, pour le bénéfice de la Commission, les principaux faits saillants de GEO4 :

- La surconsommation de biens et de services impose une empreinte écologique jugée non viable : à l'heure actuelle, il faut mobiliser 21,9 hectares par être humain alors que la capacité biologique de la planète se situe en moyenne à 15,7 hectares;
- Globalement, 60 % des services biologiques que les grands écosystèmes fournissent aux humains sont en déclin alors que la population mondiale continue de s'accroître;
- Dans le monde, plus de 2 millions de personnes meurent chaque année prématurément à cause de la pollution atmosphérique;
- La disponibilité en eau douce diminue à l'échelle mondiale alors que déjà près d'un milliard d'humains n'ont pas accès à cette ressource en quantité ou en qualité suffisantes. L'eau contaminée demeure un des plus importants vecteurs de maladies et de décès;

- Ce sont les changements climatiques qui constituent de loin la principale menace globale parce que ce méga-phénomène risque de pousser tous les autres au seuil de la rupture.

Conséquemment, le RNCREQ invite la commission à se poser les questions suivantes :

- Quel jugement porteront sur nous les générations futures quant aux moyens que nous aurons mis en œuvre pour faire face à ces défis ?
- En somme, comment pouvons-nous améliorer la Stratégie de façon à ce qu'elle nous permette de faire notre juste part face à ces défis?

II. CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES

a. La vision

« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. »

Le RNCREQ estime que la vision énoncée dans le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable devrait plutôt être formulée ainsi :

*« Une société où la qualité de vie **de tous les citoyens doit devenir et demeurer une réalité.** Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société **qui reconnaît que le respect de l'environnement et l'équité sont des conditions essentielles au dynamisme économique et à l'épanouissement social.** »*

Les modifications proposées viennent de l'honnête reconnaissance des constats suivants :

- Le modèle de développement actuel est inéquitable (ce ne sont pas tous les citoyens qui ont une vie de qualité);
- Ce modèle conduit à la dégradation de l'environnement (voir le rapport GEO4) et conséquemment, la qualité de vie dans le futur est compromise par ce modèle;

- Le gouvernement doit rechercher l’harmonie globale, certes, mais pas l’harmonie entre l’environnement, l’économie et le social. Le gouvernement doit plutôt faire l’arbitrage entre ces trois pôles afin de viser l’harmonie. Cette harmonie n’est possible que si le développement se fait dans le respect de la capacité de l’environnement à répondre aux besoins humains et sociaux. Les trois pôles ne sont ainsi pas nécessairement en équilibre, ils sont placés dans un cadre hiérarchique¹.

b. Les enjeux

Le RNCREQ comprend mal quel sens ont veu accorder ici à la notion d’enjeux. À notre avis, les enjeux sont les défis auquel doit faire face le gouvernement s’il veut atteindre l’objectif qu’il se fixe, à savoir «améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures». La confusion vient probablement du fait que ces enjeux ont aussi été formulés de manière à aborder «*les dimensions indissociables de la qualité de vie*», ce qui ne nous apparaît pas essentiel à ce moment-ci.

Présumant que l’intention du gouvernement est effectivement de dresser les défis ou obstacles qu’il doit surmonter pour atteindre son objectif, voici comment le RNCREQ suggère d’aborder les enjeux fondamentaux. Notez que le RNCREQ s’appuie ici sur son expérience et celle des 16 CRE, qui depuis plusieurs années, s’affairent à promouvoir le développement durable et la protection de l’environnement.

Enjeu 1 : Poser un diagnostic réaliste de la situation

Comme nous l’avons exposé plus tôt, le rapport GEO4 nous démontre que nous sommes déjà dans un mode où l’on tire annuellement plus de ressources de la terre que ce qu’elle peut produire. En ce moment, par leur mode de vie, les Québécois compromettent la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. Cela nous impose un double fardeau, retrouver l’équilibre et le maintenir.

¹ Le RNCREQ adhère à la façon dont la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l’UQAM expose l’interrelation entre les 3 pôles, à savoir que le développement social et humain est l’objectif du développement durable, l’environnement est la condition de ce développement, et l’économie, c’est le moyen pour y parvenir.

Certains pourraient affirmer que la situation environnementale québécoise ne ressemble pas à la situation mondiale et que s'il y a urgence au niveau planétaire, ce n'est pas nécessairement le cas chez nous. Nous manquons certainement de connaissances pour nuancer et quantifier la véracité de ces affirmations (voir l'enjeu 2). Or, cette situation environnementale « enviable » ne nous conférerait-elle pas une nouvelle responsabilité : celle de servir de modèle de développement durable, de prouver, à l'instar de certains territoires ayant des caractéristiques similaires au nôtre (ex. : la Scandinavie), que le développement durable peut vraiment s'actualiser dans des politiques de conservation de l'environnement et des ressources naturelles, tout en assurant la prospérité d'une société éduquée, évoluée et responsable.

Le RNCREQ considère que cette réalité doit nécessairement guider le gouvernement du Québec dans sa façon d'envisager le développement durable.

Enjeu 2 : Développer les connaissances

La notion de développement durable en soi est un concept difficile à véhiculer. Se voulant le plus intégrateur possible, il porte à multiples interprétations, souvent contradictoires. En outre, si le terme durable se conçoit plutôt bien, le mot «développement» est encore trop souvent associé à «croissance». Or, la poursuite de la croissance entre en contradiction avec la notion de durabilité dans un contexte où les ressources nécessaires à cette croissance sont déjà globalement insuffisantes.

Ainsi, vingt ans après le rapport Brundtland, même si le concept de développement durable fait consensus au sens où tous reconnaissent qu'il s'agit de la voie à privilégier pour assurer l'avenir de nos sociétés, le consensus sur ce que ça implique, lui, est encore à faire. C'est pourquoi le RNCREQ reconnaît comme le gouvernement du Québec que le développement des connaissances sur le développement durable nécessite des efforts importants si l'on veut assurer l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Le RNCREQ perçoit quatre chantiers prioritaires à cet égard :

- Accentuer les efforts de sensibilisation et de formation au développement durable pour expliquer le concept : ce qu'il veut dire et ce qu'il ne veut pas dire. Plusieurs abusent

encore du concept et galvaudent sa signification pour justifier des situations, des actions ou des projets. Les CRE sont prêt à jouer le rôle qui leur incombe à cet égard;

- Encourager la recherche et l'innovation pour identifier des moyens permettant de répondre aux besoins humains et sociaux tout en réduisant les impacts environnementaux que cela entraîne;
- Dresser le portrait de l'état de l'environnement au Québec afin de pouvoir mesurer les progrès et cerner les problématiques criantes (indispensable au suivi des indicateurs);
- Développer un mécanisme permettant d'estimer quelle est la capacité des écosystèmes québécois à répondre aux besoins humains et sociaux sans que ces écosystèmes s'en trouvent altérés.

Enjeu 3 : Favoriser l'engagement envers l'action responsable

Le RNCREQ suggère de fusionner ainsi les enjeux 2 et 3 de la Stratégie puisqu'ils sont intimement liés.

Pour le RNCREQ, cet enjeu est loin d'être banal et constitue en fait l'un des obstacles majeur à la mise en œuvre du développement durable puisqu'il fait appel à la notion de partage de la richesse et d'équité intra et intergénérationnelle.

Alors qu'on reconnaît que dans notre société moderne, les individus sont de plus en plus centrés sur la satisfaction immédiate de leurs besoins individuels (égocentrisme), le développement durable implique plutôt une vision à long terme axée sur l'abnégation (oubli de soi) et l'altruisme (penser aux autres). On peut malheureusement croire que seulement une minorité de la population peut-être qualifié ainsi.

Conséquemment, pour favoriser l'engagement de la société envers l'action responsable, cela implique de profondes remises en question des valeurs qui sont véhiculées aujourd'hui. Et cela nécessite des efforts éducatifs importants. Car prioriser le bien être collectif à son confort individuel n'est certes pas, de nos jours, à la portée du premier venu!

Enjeu 4 : Changer la façon d’entrevoir le développement économique

Le RNCREQ considère qu’il faut revoir le modèle économique actuel qui s’appuie sur une fausse prémisse : à savoir que la terre a une capacité illimitée à fournir des ressources et à absorber les résidus de l’activité humaine.

C’est un changement très difficile à opérer mais si on ne s’y attarde pas, le RNCREQ estime qu’on ne pourra jamais atteindre les objectifs d’un développement durable. Les forces qui animent le modèle actuel sont trop puissantes et viendront continuellement saper les résultats obtenus en faveur d’un mode de vie plus durable.

Le changement est d’autant plus difficile à mettre en œuvre que ceux qui sont en position de contrôle profitent généralement du système actuel ou sont dans une zone de confort qui ne les incite pas à s’attaquer à des changements profonds (riche vs pauvre, nord vs sud).

Par ailleurs, au niveau financier, la conception d’une croissance économique obligatoire pour procurer des rendements constants n’a écologiquement aucun sens. Pourtant, une société dont les revenus et/ou les profits seraient stables pendant plusieurs trimestres consécutifs serait rapidement décotée par les investisseurs. Ainsi, une entreprise qui exploite les ressources de quelque nature que ce soit est condamnée à la croissance, sinon, elle disparaîtra.

Le RNCREQ reconnaît que le gouvernement du Québec a des pouvoirs limités pour modifier ces façons de faire. C’est toutefois un enjeu qu’il doit prendre en compte.

c. Les orientations

Le RNCREQ considère que les orientations proposées dans la Stratégie sont en général appropriées. Toutefois, en lien avec les enjeux identifiés par le RNCREQ, certaines devraient être précisées ou reformulées :

Orientation 2. Protéger l'environnement et les ressources naturelles

Le RNCREQ revient ici sur l'importance de respecter la capacité de support de l'environnement si l'on veut tendre vers un développement durable. C'est pour nous insuffisant de réduire les risques et d'améliorer l'environnement. La protection de l'environnement est la condition du développement durable.

Orientation 4. Remettre en question le modèle de développement économique actuel

Le RNCREQ considère, tel qu'il le précise à l'enjeu 4, qu'il faut non seulement accroître l'efficacité économique, il faut aussi revoir les principes à la base de ce modèle.

Le gouvernement n'a certes pas grands moyens de provoquer à court terme un tel renversement. Il doit cependant faire le constat, s'en préoccuper, et initier une réflexion sur les moyens qu'il a à sa disposition pour y contribuer.

Aussi, certaines orientations doivent recevoir une attention prioritaire, voir être prises en compte obligatoirement par les ministères. (2, 3, 4 et 6)

d. Les objectifs

Le RNCREQ estime que les objectifs sont en général imprécis et surtout manquent d'ambition. Le gouvernement doit à notre avis être exemplaire par rapport aux défis de la mise en œuvre du développement durable et ainsi déclencher un mouvement dans lequel vont s'inscrire tous les acteurs de la société.

Les «verbes action» qui sont utilisés pour la formulation des objectifs sont à cet égard très éloquents : mieux faire connaître (1), soutenir (3), poursuivre (4), mieux préparer (5), promouvoir (7), appliquer davantage (9), révéler davantage (11), améliorer (13), etc.

Or on s'attendrait d'une Stratégie qui s'inscrit dans une démarche visant de profonds changements de comportements et de pratiques, qu'on utilise plutôt des «verbes actions» déterminants : exiger, assurer, intégrer, atteindre, etc.

À titre d'exemple, un des objectifs de la Stratégie devrait être :

Tous les ministères et organismes doivent réduire de 2% par année pendant 5 ans leur consommation d'énergie.

Le gouvernement ferait ainsi la démonstration que l'atteinte de tels objectifs est possible et rentable, et que cela contribue au développement durable.

e. Le rôle des CRE

Les CRE se sentent interpellés de multiples façons dans la mise en œuvre du Plan de développement durable du gouvernement du Québec.

Rappelons que depuis plus de 10 ans, dans le cadre d'un protocole d'entente formel :

«le gouvernement du Québec reconnaît que les Conseils régionaux de l'environnement ont le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières».

«le ministre de l'Environnement reconnaît les CRE comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en région pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable»

À cet égard :

«la mission du CRE en matière de protection de l'environnement se traduit, entre autres, par la mise en oeuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans divers domaines tels que la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air, les changements climatiques, la protection des milieux humides, des rives et plaines inondables, etc.»

«la mission du CRE en matière de développement durable se traduit, entre autres, par la réalisation d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général et par la conclusion d'entente avec des partenaires. Il incite les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'actions.»

Ainsi, les CRE s'attendent à être identifiés dans la Stratégie et les Plans d'action comme étant des acteurs privilégiés pour assurer l'éducation, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'échelle régionale.

Le RNCREQ trouve dommage que le MDDEP, dans son Plan d'action de développement durable 2007-2012, ne fasse aucune mention du rôle et du mandat qu'il reconnaît pourtant aux CRE dans la mise en œuvre du développement durable.

Nous comprenons qu'il ne s'agit encore que d'un projet et il nous ferait plaisir de collaborer avec le MDDEP pour bonifier ce plan d'action en y ajoutant une description du rôle que pourrait jouer les CRE et le RNCREQ dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable dans nos régions.

Nous vous invitons à consulter l'annexe du présent mémoire qui vous permettra d'apprécier la quantité et la qualité des organisations, tant au niveau national que régional, qui font appel aux CRE et le RNCREQ pour leur expertise en matière d'environnement et de développement durable.

Cela vous convaincra sans aucun doute que les CRE sont des partenaires indispensables pour la mise en œuvre du développement durable en région.

ANNEXE

Un bref aperçu des organisations qui font appel à l'expertise des CRE et du RNCREQ en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Au national :

- Alcoa
- Cirque du Soleil
- Comité fédéral de la Journée de l'air pur
- CSSS Ahuntsic Montréal-Nord
- Forestier en chef
- Hydro-Québec
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (section forêt)
- RECYC-QUÉBEC
- Régie de l'énergie
- Regroupement des transports collectifs du Québec
- Sépaq

En région :

- Agence de la Santé et des services sociaux (Côte-Nord)
- Alcoa (Comité multipartite – HAP)
- Alta
- Association touristique régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ATR GIM)
- Bowater
- Bureau des gouverneurs de la Fondation communautaire de Lanaudière
- CÉGEP de la Gaspésie et des Îles
- Centre d'Initiation à la Recherche et d'Aide au Développement Durable (CIRADD)
- CLD Gatineau
- Clubs conseil en agroenvironnement du Québec
- Club des entreprises ISO 14 001 (CISO)
- Collège Montmorency
- Comité aviseur de la Chaire en aménagement forestier durable

- Comité aviseur sur le Parc Jean-Drapeau
- Comité conseil municipal sur les cyanobactéries du lac Maskinongé
- Comités côtiers de Carleton-sur-Mer et de la Baie de Cascapédia
- Comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque
- Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF)
- Comité de liaison du Plan stratégique de développement durable de la ville de Montréal
- Comité de protection et de mise en valeur de la Grande tourbière de Villeroy
- Comité de suivi du parc Anticosti
- Comité de suivi du parc de l'archipel de Mingan
- Comité de travail (MDDEP-SÉPAQ) projet de parc national du Témiscouata
- Comité d'étude sur la gestion des déchets de la MRC de D'Autray
- Comité de vigilance du LET de la Vallée de l'OR et de Rouyn-Noranda
- Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas
- Comité de vigilance du site d'enfouissement de Drummondville
- Comité de vigilance sur les puits à Lac Mégantic
- Comité d'orientation du Parc du Mont-Mégantic
- Comité d'orientation du Parc du Mont-Orford
- Comité du président de la table sur le Mont-Royal
- Comité environnement et développement durable de la ville de Victoriaville
- Comité "Mondial vert", du Mondial des cultures de Drummondville
- Comité multipartite en agriculture et environnement (Centre-du-Québec)
- Comité Paysages estriens
- Comité permanent de suivi des eaux usées de la Ville de Montréal
- Comité pour le verdissement du Vieux Saint-Vincent-de-Paul : Aux arbres SVP
- Comité sur la gestion des matières résiduelles de la ville de Montréal
- Comité ZIP Côte-Nord du golfe
- Comité ZIP des Seigneuries
- Comité ZIP rive nord de l'estuaire
- Comité ZIP Sud-de-l'Estuaire
- Commission de la capitale nationale (Ottawa-Gatineau)
- Commission des ressources naturelles du BSL
- Commission permanente sur la gestion de l'eau du BSL

- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de Lanaudière
- Commission scolaire Des Chênes
- Commission sur les ressources naturelles et le territoire public (Outaouais)
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Conporec
- Conseil de bassin de la rivière Aux Anglais
- Conseil de bassin de la rivière Escoumins
- Conseil de bassin de la rivière Fouquette
- Conseil de bassin de la rivière Kamouraska
- Conseil de bassin de la rivière Rimouski
- Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (CBVRB)
- Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia (CBVRM)
- Conseil de Gestion du Bassin-Versant de la Rivière Restigouche
- Conseil forêt de la CRRNT
- Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC)
- CRÉ Abitibi-Témiscamingue
- CRÉ Bas-Saint-Laurent
- CRÉ Centre-du-Québec
- CRÉ Côte-Nord
- CRÉ Estrie
- CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- CRÉ Haut St-Laurent
- CRÉ Laurentides
- CRÉ Laval
- CRÉ Longueuil
- CRÉ Montérégie Est
- CRÉ Montréal
- CRÉ Outaouais
- CRÉ Saguenay-Lac-St-Jean
- Direction de l'Aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

- Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
- Direction de santé publique de la Côte-Nord
- Direction régionale du MAMR de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Direction régionale du MAMR de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (bureau de Chandler)
- Direction régionale du MAPAQ de l'Abitibi-Témiscamingue
- Direction régionale du MAPAQ du Centre-du-Québec
- Direction régionale du MDDEP de l'Abitibi-Témiscamingue
- Direction régionale du MDDEP des Laurentides
- Direction régionale du MDDEP de Montérégie
- Direction régionale du MDDEP de Montréal
- Direction régionale du MDDEP de Laval
- Direction régionale du MRNF Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (bureau de Caplan)
- Direction régionale du MTQ de Chaudière-Appalaches
- Environnement Canada
- Fédération de canot et kayak du Québec
- Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue
- Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec (FGRSQ)
- Flora Québécois
- Fondation estrienne en environnement (FEE)
- Fonds d'action québécois en développement durable (FAQDD)
- Groupe de concertation de la rivière Bécancour (GROBEC)
- Hydro-Québec
- Institut de recherche en biologie végétale
- Institut Maurice-Lamontagne
- Lafarge
- Mital
- MRC de Sept-Rivières (Comité de suivi du PGMR et parc régional)
- MRC de Témiscamingue
- MRC Domaine-du-Roy
- MRC Lac-Saint-Jean-est
- MRC Maria-Chapdelaine
- MRC Mascoutin

- MRC Richelieu
- Municipalité de Chelsea
- Municipalité de Saint-Alphonse
- Municipalité de Très-St-Rédempteur
- Nova Pb
- Organisme de bassin versant de la rivière Bayonne
- Pêche et Océan Canada
- Pôle régional en économie sociale (Outaouais)
- QIT fer et titane
- Radio Nord Communications
- Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (REPAT)
- Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL)
- Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue
- Regroupement des transports collectifs de l'Outaouais
- Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- Réseau d'échange de la Ville de Montréal sur le développement durable
- Réseau de Villes, villages, territoires et communautés en santé de l'Abitibi-Témiscamingue
- Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka
- Services de sécurité incendie ou prévention des incendies d'Amos, de La Sarre, de Rouyn-Noranda, de Val d'Or et de Ville-Marie
- Sous-comité conservation de la Table de concertation du Parc d'Aiguebelle
- Table Aménagement forestier durable (Abitibi-Consolidated, Kruger et Arbec)
- Table de concertation industrielle – COSE Lanaudière pour Ciment Saint-Laurent et Graymont Joliette
- Table agroenvironnementale de l'Estrie
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont-Tremblant
- Table d'harmonisation Parc Bic
- Table d'information et d'échanges de la Centrale nucléaire Gentilly 2
- Table des partenaires du développement social (Lanaudière)
- Table estrienne sur la récupération et le recyclage (TERR)
- Table locale de gestion de la forêt (Pontiac)
- Table régionale de l'Outaouais sur les VHR

- Table régionale des Laurentides sur les VHR
- Table régionale du Bas-Saint-Laurent sur les VHR
- Table régionale du Centre-du-Québec sur les VHR
- Table régionale sur l'économie sociale (Lanaudière)
- Transports collectifs des collines
- Union Saint-Laurent Grands Lacs
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Ville de Beloeil
- Ville de Gatineau
- Ville de Laval
- Ville de Longueuil
- Ville de Montréal
- Ville de Sorel-Tracy
- ZEC Bonaventure
- ZICO de Sept-Îles